



PROGRAMME DE FORMATION

IFFM – Institut Francophone de Formation Montessori

CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE

Préparer l'EP1 – Accompagner le développement du jeune enfant

RNCP38565BC01

IFFM – LA FORÊT DE TOUFFOU – 44140 LE BIGNON

SIRET 89534175800012 – Code APE 85.60Z

N° de déclaration d'activité 52440930644 enregistré auprès du Préfet de la région Pays de la Loire

Tél. 06 60 64 02 75 – contact@montessorienligne.fr

Repères essentiels

- Bloc préparé : **BC01 « Accompagner le développement du jeune enfant »**.
- Certification de rattachement : CAP Accompagnant éducatif petite enfance – RNCP38565.
- Certificateur : Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.
- Durée : 70 heures de formation hors stage, réparties sur 6 semaines.
- Répartition : 28 h en synchronie via Google Meet, 35 h en e-learning via Thinkific, 7 h de présentiel en plateau technique.
- **Dates : à définir**
- Tarif : 1 400,00 € net de taxe – exonération de TVA, article 261.4.4 a du Code général des impôts.

Public

Tout public souhaitant valider le bloc de compétences 1 « Accompagner le développement du jeune enfant » du CAP Accompagnant éducatif petite enfance.

Formation issue du titre RNCP38565 CAP « Accompagnant éducatif petite enfance » de niveau 3, délivré par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

La formation s'adresse notamment aux personnes âgées d'au moins 18 ans au 31 décembre de l'année de l'examen :

- Tout particulier souhaitant intervenir ou travailler dans des structures accueillant de jeunes enfants, de 10 semaines à 6 ans.
- Tout professionnel intervenant dans des structures d'accueil de jeunes enfants.
- Personne en recherche d'emploi et inscrite à France Travail ou en reconversion professionnelle.

Prérequis

- Avoir un matériel informatique adapté : ordinateur, tablette, smartphone ou PC portable, ainsi qu'une connexion internet permettant de suivre les cours en ligne.
- Avoir 18 ans au 31 décembre de l'année de l'examen.
- Avoir un niveau de français correspondant à la fin de la scolarité obligatoire (compréhension et expression écrite et orale) : l'apprenant(e) sera amené(e) à compléter des évaluations régulières, écrites et orales.

- Pour se présenter à l'épreuve EP1 : justifier d'une expérience professionnelle ou d'une période de formation en milieu professionnel auprès d'enfants de 0 à 3 ans (attestation de PFMP, ou attestation d'activité et d'expérience professionnelle équivalente), conformément aux annexes IV c et V du référentiel du diplôme. À défaut de cette attestation, le candidat ne pourra présenter les pièces exigées le jour de l'épreuve.

Un questionnaire de positionnement est complété par le candidat avant toute demande de devis, permettant de vérifier son niveau de français (oral et écrit), son aisance avec l'outil informatique, ainsi que son éligibilité liée à l'âge.

Modalités et délais d'accès

- Formation composée d'une partie en formation collective sous la forme de visioconférences via Google Meet, d'une partie en présentiel sur plateau technique à l'UFA Charles Péguy à Gorges et d'une partie FOAD via Thinkific.
- Inscription à réaliser au plus tard 15 jours ouvrés avant le démarrage de la formation.
- L'organisme de formation respecte le délai obligatoire entre l'envoi de la proposition de commande et la date de début de la formation.
- Après validation de la demande d'inscription, le titulaire du compte reçoit une proposition de commande correspondant à l'offre initiale ou personnalisée.
- Le titulaire du compte bénéficie d'un délai de 4 jours ouvrés pour confirmer ou non sa commande.

Organisation de la formation

Durée

- 70 heures de formation hors stage, réparties sur 6 semaines.
- 28 h de formation en synchronie via Google Meet.
- 35 h de e-learning en asynchronie via Thinkific.
- 7 h de présentiel au plateau technique de l'UFA Charles Péguy à Gorges (44).

Dates

À définir.

Lieux

- Partie en distanciel en visioconférence : via Google Meet.
- Partie en distanciel en FOAD : via la plateforme Thinkific.
- Partie présentielle : plateau technique de l'UFA Charles Péguy, 3 rue de la Sèvre, 44190 Gorges.

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter par téléphone au 06 60 64 02 75 ou par mail à l'adresse contact@montessorienligne.fr afin d'échanger sur votre situation et de vous proposer un parcours adapté.

Horaires

- Les visioconférences sont programmées le samedi entre 9 h et 12 h 30 et entre 13 h 30 et 17 h.
- Pour la partie réalisée en FOAD : accès 7 j/7 et 24 h/24.
- Pour la partie présentielle : les journées en plateau technique sont organisées le samedi entre 9 h et 12 h 30 et entre 13 h 30 et 17 h.

Nombre de participants par session

- Minimum : 2 participants.
- Maximum : 40 participants.

Tarif

1 400,00 € net de taxe – exonération de TVA, article 261.4.4 a du Code général des impôts.

Objectifs de la formation et compétences visées

Valider le bloc de compétences RNCP38565BC01 « Accompagner le développement du jeune enfant ».

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte.
- Adopter une posture professionnelle adaptée.
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné.
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant.
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages.
- Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant.

Contenu pédagogique

BC01 « Accompagner le développement du jeune enfant » – 70 heures : 28 h en synchronie, 35 h en asynchronie (détail ci-dessous par module) et 7 h en plateau technique.

Module 1 (4 h) : Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte – cadre légal et institutionnel

- Situer son intervention dans le cadre réglementaire et institutionnel : rôle de l'État, des services territoriaux, législation handicap, étude des projets institutionnels (règlement, projet éducatif).

Module 2 (5 h) : Recueillir les informations – développement de l'enfant

- Évaluer l'autonomie et le développement global de l'enfant (physique, cognitif, affectif) et ses rythmes pour ajuster son accompagnement ; organisation du corps humain ; types de handicaps.

Module 3 (2 h) : Recueillir les informations – environnement

- Identifier les ressources et limites du contexte d'intervention : réglementation des aires de jeux, critères de choix des produits/matériels, organisation spatiale des locaux pour la sécurité et l'éveil.

Module 4 (2 h) : Adopter une posture professionnelle adaptée – éthique et déontologie

- Intégrer les règles éthiques et déontologiques dans sa pratique quotidienne : droits de l'enfant, évolution de la famille, laïcité, gestion des stéréotypes de genre.

Module 5 (4 h) : Adopter une posture professionnelle adaptée – santé, sécurité et analyse de pratique

- Appliquer les principes de santé et de sécurité au travail (prévention des risques, RAP, rangement des produits sensibles, prévention des biocontaminations, protection collective).
- Développer une capacité d'auto-évaluation de ses pratiques professionnelles (analyse réflexive, prise de recul).

Module 6 (3 h) : Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation

- Aménager un espace stimulant et sécurisant ; encourager l'émergence d'activités libres et spontanées ; préparer et organiser le matériel, les jeux et les locaux ; agir dans le respect du projet d'accueil.

Module 7 (3 h) : Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant

- Concevoir des activités d'éveil en lien avec les besoins et rythmes de l'enfant ; conduire et adapter l'animation de l'activité selon la réaction et l'implication de l'enfant.

Module 8 (4 h) : Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages

- Les soins liés à l'hygiène corporelle et au confort de l'enfant, à l'alimentation, à l'élimination et au sommeil, en encourageant l'autonomie.

Module 9 (4 h) : Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant

- Repérer les signes d'altération de la santé et du comportement ; protocoles d'urgence (gestes de premiers secours) ; protocole d'accueil individualisé (PAI).

Module 10 (4 h) : Travail préparatoire à l'élaboration de fiches techniques

- Méthodologie de structuration et de rédaction des deux fiches techniques (soin et activité) obligatoires pour l'oral EP1 ; évaluation finale (UP1) ; bilan de fin de formation.

Modalités d'évaluation et suivi

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation

- Évaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation (questionnaire de positionnement).
- Quiz d'auto-évaluation à la fin de chaque module (modules 1 à 9).
- Échanges continus avec les formateurs, notamment lors des séances de visioconférence.
- Évaluation finale et bilan de fin de formation (module 10).
- Échange téléphonique complémentaire si besoin, dans le cadre du plan d'amélioration continue.

Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

- Feuilles de présence signées par les participants et le formateur, pour les temps synchrones et présentiels.
- Relevé de connexion automatique à chaque validation de cours, de quiz ou de toute autre page du parcours pédagogique (suivi individualisé de l'assiduité pour la partie asynchrone).
- Certificat de réalisation remis en fin de formation.

Préparation à la certification

À l'issue de la formation, le participant se prépare à passer l'épreuve EP1 du CAP AEPE, sanctionnant le bloc de compétences RNCP38565BC01 « Accompagner le développement du jeune enfant ».

L'épreuve se déroule sous forme d'un oral de 25 minutes (exposé de deux fiches techniques – soin du quotidien et découvertes/apprentissages – puis entretien avec un jury composé d'un professeur de la spécialité et, dans la mesure du possible, d'un professionnel). IFFM intervient en qualité d'organisme formateur ; l'organisation de l'épreuve (dates, lieu, inscription) relève du Rectorat de l'académie du candidat.

Le CAP AEPE étant délivré par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, les périodes d'inscription et de session sont fixées annuellement par ce ministère selon un calendrier académique national, indépendant du calendrier de la formation IFFM. Le candidat doit s'inscrire lui-même à l'examen en candidat libre auprès de son académie.

Afin d'accompagner cette démarche, IFFM met en œuvre une double pratique d'incitation à l'inscription : une page dédiée, intégrée au module d'introduction « Prise en main – Boîte à outils » de la plateforme et accessible dès l'entrée en formation, ainsi qu'un mail individualisé adressé à chaque apprenant(e) en fin de parcours, rappelant l'obligation de s'inscrire à l'examen en candidat libre auprès du rectorat.

Conformément à l'article 8 des Conditions Particulières Titulaires de la plateforme Mon Compte Formation, la non-réalisation de la certification peut, après procédure contradictoire, entraîner la suspension de l'utilisation du service pour une durée d'une semaine à un an. Depuis le 27 juin 2026, l'article 59 de la loi n° 2026-534 du 25 juin 2026 relative à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales impose également au titulaire de compte de se présenter aux évaluations et épreuves de certification : en cas d'absence sans motif légitime, il ne pourra plus mobiliser ses droits CPF pour cette formation et devra rembourser les sommes déjà utilisées auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Modalités d'acquisition de la certification par blocs de compétences

Le référentiel de certification est organisé en unités constitutives d'un ensemble de compétences et connaissances cohérent au regard de la finalité du diplôme. Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve. Les candidats s'inscrivent à l'examen du diplôme. Les unités ayant fait l'objet d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20, ou d'une validation des acquis de l'expérience, donnent lieu à une attestation reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme, et donc des blocs de compétences correspondants. Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.

Moyens pédagogiques et techniques d'encadrement

Modalités pédagogiques

- Évaluation des besoins et du profil du participant.
- Apports théoriques et méthodologiques : cours écrits complets sur la plateforme Thinkific, séquences pédagogiques regroupées en 10 modules.
- Mises en situation en plateau technique, matériel et installations à disposition des stagiaires, exercices.
- Quiz d'auto-évaluation, corrections appropriées et validation des acquis à chaque étape.
- Accompagnement individualisé du participant dans la préparation à l'examen.

Assistance technique et pédagogique

Une assistance technique et pédagogique est mise à disposition de l'apprenant tout au long de son parcours : un module d'introduction dédié à la prise en main technique de la plateforme, un numéro de téléphone dédié (06 60 64 02 75) et une adresse mail (contact@montessorienligne.fr) permettant de joindre le formateur ou l'équipe support, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30.

Éléments matériels

- Un plateau technique permettant aux stagiaires de s'entraîner aux pratiques professionnelles (puériculture, bio-nettoyage, cuisine) via le plateau technique de l'UFA Charles Péguy à Gorges (44).
- Visioconférence en synchronie via la plateforme Google Meet.
- E-learning en asynchronie via la plateforme Thinkific.
- Nécessité pour le participant de disposer d'un ordinateur avec connexion Internet, webcam et micro.

Référent pédagogique et formateurs

Chaque formation est sous la responsabilité du référent pédagogique de l'organisme de formation : Pauline Bessonneau – Tél. 06 60 64 02 75 – mail : contact@montessorienligne.fr ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

Certification professionnelle RNCP

- Taux d'obtention : ce taux sera diffusé après réalisation de la première formation.
- La validation de l'ensemble des blocs de compétences est nécessaire pour l'obtention du CAP.
- La délivrance du CAP est réalisée par l'organisme certificateur (ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse).
- Équivalences : pas d'équivalence.
- Passerelles : pas de passerelle.
- Code ROME : K1303 – Assistance auprès d'enfants.
- Références juridiques des réglementations d'activité : sous réserve de l'application de l'article L.133-6 du Code de l'action sociale et des familles.

Secteurs d'activités

- En établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants.
- En école maternelle.
- En accueil collectif de mineurs (ACM).
- À son domicile, comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale.
- En maison d'assistants maternels (MAM).
- Au domicile des parents, comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne.

Types d'emplois accessibles / débouchés

- École maternelle ou accueil collectif de mineurs : agent territorial spécialisé des écoles maternelles, agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant, assistant éducatif petite enfance, adjoint/agent d'animation.
- Établissements ou services d'accueil collectif des enfants de moins de six ans : auxiliaire petite enfance, agent social, agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant, assistant éducatif petite enfance.
- Domicile : garde d'enfant à domicile, assistant maternel, employé à domicile, employé familial auprès d'enfant.

Suite de parcours

- Concours ATSEM.
- Diplôme d'éducateur de jeunes enfants.
- Concours d'auxiliaire de puériculture.